ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE

Prix de Dessin Pierre David-Weill – Académie des beaux-arts

Édition 2023

Règlement

Le Prix de Dessin Pierre David-Weill - Académie des beaux-arts a été créé en 1971 par Pierre David-Weill, membre de l'Académie des beaux-arts afin d'encourager la pratique de ce geste fondamental de la création auprès des nouvelles générations d'artistes. Le regretté Michel David-Weill (1932-2022), également membre de l'Académie, a souhaité poursuivre les engagements de son père à cet égard et a été le mécène très bienveillant de ce prix depuis 1982 jusqu'à sa disparition cette année.

1. Objet

Ce concours est ouvert aux artistes n'ayant pas dépassé **40 ans au 1er janvier 2023 (nés après le 31/12/1982)** sans condition de nationalité ; les candidats de nationalité étrangère ne sont toutefois admis à concourir que s'ils résident en France depuis **au moins six mois.**

Toute technique propre au dessin peut être employée.

1) Support : papier ou carton blanc ou teinté de manière uniforme.
2) Procédés : pinceau, plume, fusain, estompe, crayons Conté, mine de plomb, encre de chine, sanguine, sépia, stylo bille
3) Limitation : les dessins doivent obligatoirement être réalisés en noir ou en une seule couleur comme, par exemple, dans le cas de la sanguine. L'emploi de plusieurs couleurs sur un même dessin ne sera pas accepté.

Toute œuvre relevant d'un autre art que le dessin (gravure ou peinture) sera refusée.

2. Prix

Trois prix sont attribués.
Premier prix : 8000 €
Deuxième prix : 4000 €
Troisième prix : 2000 €

3. Modalités d'inscription

1e phase
Inscriptions en ligne du 9 décembre 2022 au 13 janvier 2023 inclus (minuit), depuis la plateforme Wiin Contest
avec les éléments suivants :

- pièce d'identité en cours de validité à fournir pour les candidats de nationalité française
- carte de résident ou justificatif officiel de domicile (photocopie du bail, facture EDF, téléphone fixe, etc.) prouvant que les candidats de nationalité étrangère résident en France de façon permanente depuis au moins 6 mois
- CV / présentation du parcours
- 2 à 5 visuels des dessins, mentionnant le titre, les dimensions, les techniques

Les dossiers incomplets après la date indiquée ci-dessus, de même que les candidatures ne correspondant pas aux critères requis, ne seront pas pris en considération.

2ème phase : pour les candidats présélectionnés
Les candidats présélectionnés seront avertis par courrier électronique le 30 janvier 2023 et devront déposer leurs dessins ou les envoyer.

I – Dépôt des dessins

Les candidats devront déposer de 2 à 5 dessins -présentés lors de la 1ere phase ou ceux de leur choix- dans un carton à dessins mentionnant leur nom, le vendredi 10 février 2023, au Palais de l'Institut de France, 25 quai de Conti, Paris 6e, de 10h à 17h.

Les dessins doivent être présentés non encadrés, leurs dimensions ne devront pas dépasser le format **Jésus** (76 x 56 cm). Les dessins devront être présentés sous passe-partout.

Les cartons devront être déposés et ouverts par les concurrents eux-mêmes ou leurs mandataires dûment accrédités (le mandataire devant justifier d'un pouvoir écrit à cet effet et le présenter). Aucun sous-verre ou cadre quelconque ne sera admis.

Chaque dessin devra porter au dos, inscrit à l'encre, le nom et l'adresse de son auteur.

II – Envoi des dessins

Les candidats ne pouvant se déplacer adresseront leurs dessins par correspondance (poste, DHL ou tout autre moyen de transport) jusqu'au 6 février 2023 inclus, le cachet de la poste faisant foi, dans une enveloppe aux normes règlementaires acceptées par la poste à l'adresse suivante :

Académie des beaux-arts
Prix de Dessin Pierre David-Weill
23, quai de Conti
CS 90618
75270 Paris cedex 06

Tout dossier incomplet ou arrivant hors délai ne sera pas pris en compte.

Renvoi des dossiers : joindre impérativement une enveloppe préaffranchie à la dimension des dessins.

III- Reprise des dessins

Les candidats ayant déposé leurs dessins devront les récupérer le **jeudi 4 mai 2023** au Pavillon Comtesse de Caen du Palais de l'Institut de France, 27 quai de Conti, Paris 6e, de 10h à 17h.

Les dessins non repris à cette date et pour lesquels aucun système de renvoi n'aura été joint par leur auteur seront détruits.

Le dépôt et la reprise des dessins par ou pour le compte de l'auteur seront effectués aux risques et périls de l'auteur. Le retour des dessins, qu'il soit assuré par l'auteur ou par le transporteur de son choix, ne peut en aucune façon engager la responsabilité de l'Académie.

4. Jury

Le jury du Prix réunit les membres des sections de peinture, sculpture et gravure de l'Académie des beaux-arts ainsi que des représentants éventuels des autres sections.

5. Calendrier

9 décembre 2022 – 13 janvier 2023 : inscriptions en ligne depuis la plateforme Wiin Contest
30 janvier 2023 : les candidats présélectionnés seront informés par l'Académie des beaux-arts
30 janvier – 8 février 2023 : envoi des dessins par les candidats présélectionnés
10 février 2023 : dépôt des dessins par les candidats présélectionnés
Courant février : réunion du jury
16 mars – 30 avril mai 2023 : exposition au Pavillon Comtesse de Caen
4 mai 2023 : reprise des dessins

6. Remise du Prix

Les lauréats sont annoncés lors du vernissage de l'exposition, et les prix sont remis en novembre lors de la Séance solennelle de l'Académie des beaux-arts, sous la Coupole de l'Institut de France.

7. Exposition

Le jury fixera le nombre d'œuvres retenues pour l'exposition qui aura lieu au Pavillon Comtesse de Caen

Il est expressément stipulé que l'Académie des beaux-arts ne souscrira aucune assurance et sera dégagée de toute responsabilité en ce qui concerne tous dommages éventuels pouvant leur survenir. Il appartiendra aux concurrents de souscrire eux-mêmes une assurance personnelle contre tout dommage pouvant survenir à leurs dessins.

Le règlement du concours est disponible sur le site de l'Académie : www.academiedesbeauxarts.fr.

LE FAIT DE CONCOURIR VAUT ACCEPTATION DE TOUTES LES CONDITIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT.